



n° 52 - 2013

... Actu de la semaine ...

Plafonds de ressources*applicables aux candidats à l'attribution d'un logement social au 01/01/2013*

Catégories de ménage	Logement à loyer modéré ANAH/PALULOS/PLUS			Logement très social ANAH-PST/PLAI		
	Plafonds de ressources annuelles imposables en €	estimation de l'équivalent salaire mensuel net en €	soit en équivalent SMIC (base net ≈ 1 122 €)	Plafonds de ressources annuelles imposables en €	estimation de l'équivalent salaire mensuel net en €	soit en équivalent SMIC (base net ≈ 1 122 €)
1 personne seule	19 834 €	1 837 €	1.63	10 908 €	1 010 €	0.90
2 pers. ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	26 487 €	2 453 €	2.18	15 894 €	1 472 €	1.31
3 pers. ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans pers. à charge	31 853 €	2 950 €	2.62	19 111 €	1 770 €	1.57
4 pers. ou une pers. seule avec 2 pers. à charge	38 454 €	3 561 €	3.17	21 266 €	1 969 €	1.75
5 pers. ou une pers. seule avec 3 pers. à charge	45 236 €	4 189 €	3.73	24 881 €	2 304 €	2.05
6 pers. ou une pers. seule avec 4 pers. à charge	50 981 €	4 720 €	4.20	28 040 €	2 597 €	2.31
par pers. supplémentaire	5 687 €	527 €		3 127 €	290 €	

En principe, le revenu retenu pour apprécier les ressources est le revenu fiscal de référence de l'année N-2.

*Réalisé le 8 février 2013*